**ARRETE PLACANT UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL**

**EN POSITION DE DISPONIBILITE D’OFFICE**

*(après épuisement du congé de longue maladie ou longue durée et versement d'une allocation d’invalidité temporaire 2ème catégorie)*

Le Maire de …………………………………… ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors-cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l’intégration ;

Vu le décret n° 60-58 du 11 janvier 1960 relatif à la sécurité sociale des fonctionnaires ;

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l’organisation des conseils médicaux, aux conditions d’aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu les congés de maladie obtenus par M ……………………………………………. qui a épuisé au …………………... ses droits à congé de longue maladie (longue durée) ;

Vu l’avis du Conseil médical portant sur la disponibilité d’office de M ……………………………………. à l’issue du congé de longue maladie (longue durée) ;

Vu le certificat médical d’arrêt de travail produit par M ……………………………………. ;

Vu l’avis émis par la Caisse Primaire d’Assurance Maladie constatant que l’état de santé de M ………………………… justifiait son classement dans la 2ème catégorie des invalides à compter du ……………………. ;

**ARRETE**

**Article 1er** : A compter du ……………………….., M ……………………………………………….., né(e) le ………..……, …………………(grade) est placé(e) en position de disponibilité d’office selon les dispositions du décret n° 86-68 précité.

**Article 2** : Dans cette position, M……………………………… percevra une allocation d’invalidité temporaire correspondant à 50 % du traitement indiciaire et de l’indemnité de résidence et 100% du supplément familial de traitement.

**Article 3** : Le Directeur Général des services est chargé de l’exécution comptable du présent arrêté.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

PUBLIE LE : Fait à ……………………….,

NOTIFIE A L’AGENT LE : Le …………………………..,

*(date et signature)* Le Maire,